

PERSIMON - GÉTIGNÉ

première mention : 1500
rive droite

Dès le XVI^{ème} siècle, les moulins de *Persymon* sont mentionnés dans des *terriers*⁴. Les meuniers doivent verser annuellement une rente au seigneur de Clisson. Ils semblent n'avoir d'autre affectation que de **broyer la farine**.

Au XVIII^{ème} siècle la seigneurie de Persimon appartient, avec celle de la Senardière, à Bertrand de Coeuvre. On relève : *deux moulins, l'un à bled, l'autre à froment avec le cours d'eau ... les mollages, isliaux, chaussée, pescherie ...* A partir de 1743 les moulins appartiennent à un meunier.

En 1814, les moulins sont vendus pour partie aux frères Louis et Pierre Housset et pour partie au papetier Paul-Louis Dagnet. Les frères Housset se partagent l'exploitation des moulins (un à froment, un à seigle), ceux-ci forment un seul bâtiment avec, en plus, la maison d'habitation, l'écurie, une fannerie et le four. Ils comportent deux voies d'eau (ou coursiers) de faibles largeurs (0,57 m et 0,47 m) et une chute d'eau de 1,25 m.

En 1841 la disposition des bâtiments et des roues n'a pas changé, mais les moulins comportent **une meule à farine et deux systèmes à chamoiser les peaux** (présence d'une machine à extraire l'huile). Les moulins de Persimon situés sur la rive droite de la Sèvre font presque face à la filature de la Feuillée exploitée par Paul Cheguillaume sur la rive gauche. Un grave conflit s'instaure entre Paul Chéguillaume et Félix Housset exploitant les moulins.

En 1852, les moulins seront vendus par Marie Housset, femme de Julien Clisson, à Barthélémy-Olivier Lemot. Celui-ci entreprend entre 1859 et 1863 la rénovation complète des bâtiments pour en faire une **scierie mécanique**. L'architecte Paul Méchinaud est chargé des travaux. L'aspect des bâtiments ressemble fort à celui du moulin de Plessard (modification des ouvertures et adjonction du côté de la Garenne d'un petit corps de bâtiment qui présente deux galeries ouvertes superposées, à l'italienne, surmontées d'un édicule à fronton).

La scierie mécanique est exploitée par Eugène Boullault, menuisier à Clisson. En 1861, celui-ci fait une demande à la Préfecture car il désire créer l'installation d'une **fabrique d'allumettes chimiques**. Une enquête publique sera alors diligentée car cette industrie est considérée comme dangereuse. Lemot s'opposera, mais en vain, à ce projet. La fabrique perdurera jusqu'en 1870, date à laquelle l'Etat en prendra le monopole.

Les bâtiments seront reconvertis **usine de tissage** (fabrique de tricots).



4 Terrier : ancienne matrice cadastrale